
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Solocal certifié « Top Employer », vraiment ?

L'entreprise Solocal vient d'être labellisée pour la 2^{ème} année consécutive « Top Employer » alors que dans le même temps un rapport d'expert diligenté par le CSE en 2024 avait épinglé la politique sociale de la DRH. Écran de fumée pour tenter d'attirer des talents et cacher les accords d'entreprise qui viennent d'être dénoncés ?

FO Solocal avait dénoncé en septembre 2024 la politique sociale désastreuse de la DRH sur la gestion des effectifs, la rétention des talents, les conditions de travail. Ces défaillances, soulignées par le rapport de l'expert du CSE, montraient une politique RH inadaptée pour l'avenir de l'entreprise et le bien-être de ses salariés.

Ce rapport mettait en évidence le manque de fidélisation des nouveaux embauchés avec près de 70% des nouvelles recrues quittant l'entreprise après la période d'essai, un déclin continu des effectifs sans que rien ne soit fait pour y remédier, une dégradation des conditions de travail avec un absentéisme et un turn over importants, une politique de rémunération insuffisante avec la moitié des salariés sans augmentation en 2023.

Au-delà des alertes de l'inspection du travail sur des pratiques managériales inadaptées et des discriminations syndicales, entraînant arrêts maladie et aggravation des risques psychosociaux, Solocal ne respecte pas ses propres engagements. L'entreprise vient ainsi de perdre en cassation pour non-respect de l'accord ARTT et fait l'objet d'une action en justice intentée par FO pour n'avoir pas indemnisé des salariés en télétravail durant la crise du Covid. Pour FO Solocal, ces manquements illustrent un dialogue social en net déclin.

FO Solocal s'étonne qu'une entreprise qui vient de dénoncer coup sur 2 accords importants, - l'un portant sur les avantages sociaux de l'entreprise, l'autre sur le télétravail signé pourtant il y a seulement 2 ans - peut bénéficier d'un tel label. Pour Frédéric Gallois, secrétaire général FO Solocal, ce n'est pas difficile à expliquer : « l'entreprise a besoin de redorer son image dans un contexte de dialogue et de politique social difficile. Elle veut recruter et garder les talents alors elle investit dans ce type de classement bateau. ». En effet le service n'est pas gratuit. Le ticket d'entrée minimum est de 17.500 euros par an, précisait un account manager à Top Employers Institute en 2020. Organiser quelques événements comme le concours du pull de Noël ou bien un repas en bas de l'agence suffirait-il à cacher les carences de l'entreprise ?

De plus, contrairement à la méthodologie d'autres organismes, les employés ne sont ici à aucun moment sondés ou sollicités à l'évaluation du processus de labellisation.

« Mais pour garder les talents ou embaucher Solocal ferait mieux de signer des accords plutôt que de les dénoncer ! », s'insurge Frédéric Gallois.

Pour FO Solocal, une véritable amélioration de la qualité de vie au travail ne pourra être reconnue que lorsque les accords d'entreprise cesseront d'être remis en cause et que les salariés obtiendront la reconnaissance salariale et l'épanouissement professionnel qu'ils méritent. Malheureusement, cet objectif est encore loin d'être atteint.

Boulogne-Billancourt, le 3 février 2025.

Contact Presse :

Frédéric GALLOIS, Secrétaire du SNPEP FO, Secrétaire FO Solocal, élu FO CSE Solocal

secretariat@snpepfo.fr

06 63 40 13 74

